



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES - ROUTE DÉPARTEMENTALE 65 "RUE DE  
L'ÉGALITÉ" - RÉGULARISATION FONCIÈRE PAR ALIÉNATION AU PROFIT DU  
PROPRIÉTAIRE RIVERAIN**

(N°2026-162)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-13 et L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1111-1, L.1212-1, L.3112-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L.112-8 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2026-62617-10394 en date 20/02/2026 ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

L'aliénation immobilière par le Département à la SCI CHARLY (ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer) de la propriété privée départementale, cadastrée AE 506 pour 279 m<sup>2</sup> à NOEUX-LES-MINES, au prix de 5 500,00 €, conformément aux plans en annexes et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente en la forme administrative à intervenir, et toutes pièces y afférant, ainsi qu'à en percevoir le prix.

**Article 3 :**

La recette perçue en application de l'article 1 de la présente délibération est affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisition foncière	5500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

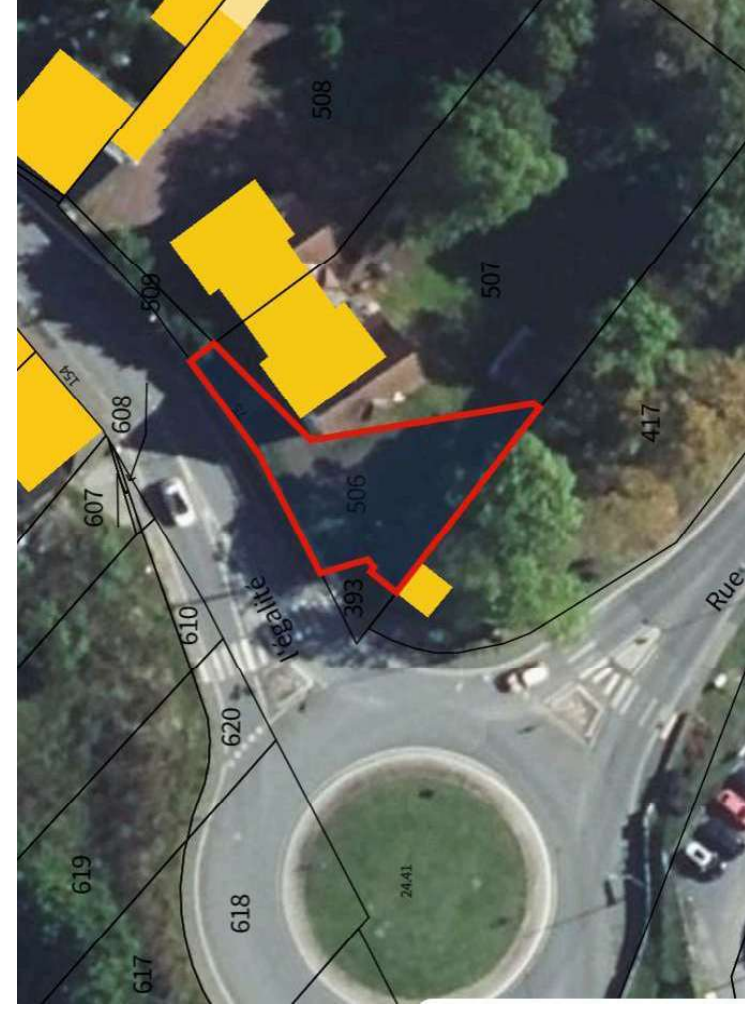
ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# Plan de situation



**Commune:** NOEUX-LES-MINES  
75 Rue de l'égalité

**Parcelle(s) Cadastrele(s) :**  
section AE n° 506

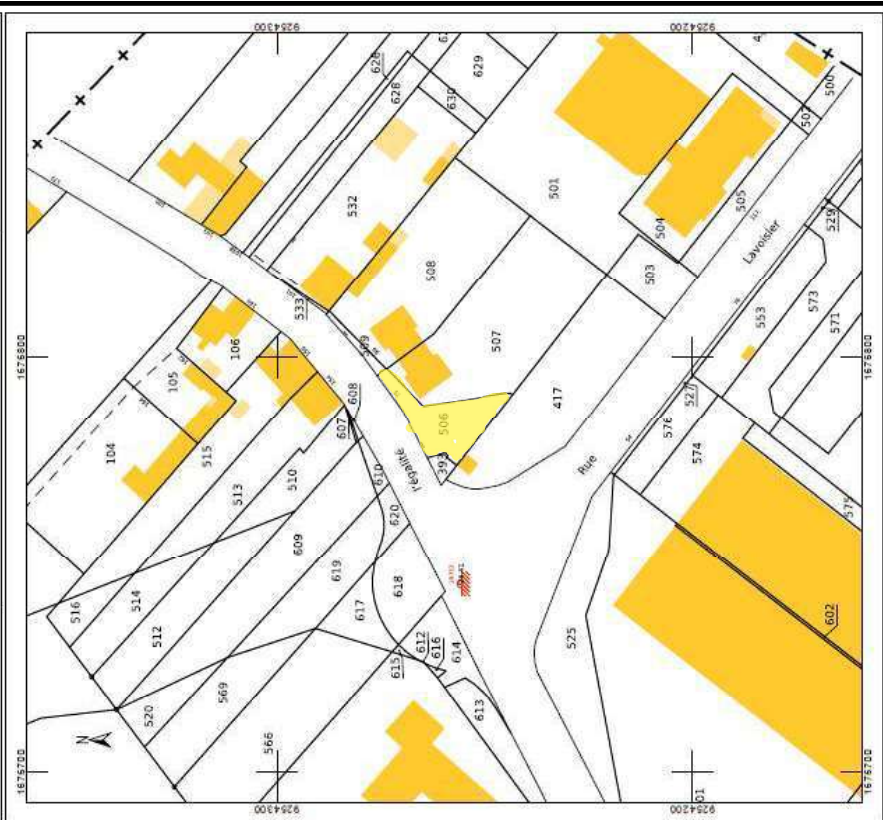


**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Département : PAS DE CALAIS  
 Commune : NOEUX-LED MINES  
 Section : AE  
 Feuille : 000 AE 01  
 Echelle origine : 1/1000  
 Echelle dérivée : 1/1000  
 Date d'édition : 17/03/2025  
 (Niveau national de Paris)  
 Coordonnées au projection : RGF93/COG90  
 62022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Foncier suivant :  
 Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre | SE, rue Georges Guynemer  
 63407  
 63407 BETHUNE CEDEX  
 tél. 03 21 63 10 71 - fax  
 ppac-630.bethune@drof.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
 cadastre.gouv.fr



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

**RAPPORT N°10**

Territoire(s): Artois

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 26 MAI 2026**

#### **COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES - ROUTE DÉPARTEMENTALE 65 "RUE DE L'ÉGALITÉ" - RÉGULARISATION FONCIÈRE PAR ALIÉNATION AU PROFIT DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN**

En 2001, dans le cadre du projet de déviation de la route départementale (RD) 937 à Noeux-Les-Mines, le Département du Pas-de-Calais a acquis une maison à usage d'habitation, sise 75 rue de l'égalité à Noeux-Les-Mines en vue de modifier l'aménagement du carrefour « RD 65 / Voie Communale (VC) rue Lavoisier » desservant la zone industrielle de Noeux-Labourse.

En 2008, l'immeuble bâti et une partie du terrain en dépendant (repris au cadastre de Noeux-les-Mines – section AE numéro 507, pour 1 128 m<sup>2</sup>, après division de l'unité foncière initialement acquise), ont été vendus à la SCI CHARLY, moyennant le prix de 105 000,00 euros. Le Département a alors conservé la propriété de la parcelle AE 506 (pour 279 m<sup>2</sup>), pouvant être nécessaire à la réalisation de l'aménagement routier susvisé.

Le projet de déviation de la RD 937 ayant été abandonné à cet endroit, les seuls travaux réalisés ont consisté en l'aménagement du carrefour « RD 65 / VC rue Lavoisier » en giratoire, dont le rayon n'a pas nécessité d'impacter le terrain départemental cadastré AE 506.

Relevant du domaine privé immobilier départemental, cette propriété n'est aujourd'hui plus utile à la poursuite des politiques départementales et peut être cédée au propriétaire riverain, afin de reconstituer l'unité foncière initiale et faire cesser la situation d'enclavement (la propriété départementale ne permettant pas à la propriété privée d'accéder directement au domaine public).

Conformément aux dispositions de l'article L 3213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la collectivité départementale peut délibérer sur ce projet d'aliénation immobilière, au vu de l'estimation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, qui a évalué cet immeuble, en valeur libre d'occupation à 5 500,00 € en date du 20 février 2026 (avis référencé « 2026-

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de décider l'aliénation immobilière par le Département à la SCI Charly (ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer) de la propriété privée départementale, cadastrée AE 506 pour 279 m<sup>2</sup> à Noeux-Les-Mines, au prix de 5 500,00 €, conformément au plan joint en annexe ;

- de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente en la forme administrative à intervenir, et toutes pièces y afférant, ainsi qu'à en percevoir le prix.

La recette sera affectée sur le budget départemental, comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisition foncière		5500.00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY